

PROVINCE DE QUÉBEC41^e LÉGISLATURE1^{RE} SESSION**QUÉBEC, LE 7 MAI 2015****CABINET DU LIEUTENANT-GOUVERNEUR***Québec, le 7 mai 2015*

Aujourd'hui, à dix-sept heures, il a plu à Son Excellence le Lieutenant-gouverneur de sanctionner les projets de loi suivants :

- n^o 32 Loi modifiant la Loi concernant des mesures de compensation pour la réalisation de projets affectant un milieu humide ou hydrique afin d'en prolonger l'application
- n^o 45 Loi n^o 2 sur les crédits, 2015-2016

La sanction royale est apposée sur ces projets de loi par Son Excellence le Lieutenant-gouverneur.